Commune d'ANDILLY FOLIO 40

SESSION ORDINAIRE

 $\sim\sim\sim\sim\sim$

REUNION DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

~~~~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le *14 septembre 2017*.

<u>Présents</u>: Mesdames Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal

LE GARREC, Sandra PIERRE, Diane DE BARROS et Messieurs Sylvain FAGOT, Stéphane BEILVERT, Alain BÉNÉTEAU, Alain BELLOUARD, Christophe VANWALLEGHEM, Gérard FAVRE, Maurice DEBÈGUE, Hervé LORIOUX, Christophe BOUCARD et

Frédéric FRANÇOIS.

<u>Absents excusés</u>: Mesdames Valérie **BLANC-MONTUS** (pouvoir donné à Madame

Chantal LE GARREC), Céline ANGOT (pas de pouvoir) et

Monsieur Gérard **DANIEL** (pas de pouvoir).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **11 juillet 2017,** le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

• Loyer logement des Ecluses.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aguitaine,
- Motion de soutien à l'action des éleveurs et des communes gestionnaires d'un pacage collectif,
- Espace socio-culturel: avenant n° 1 SARL MCM,
- Réaménagement de l'entrée de la salle des fêtes en locaux commerciaux,

...

- Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- · Loyer du bureau de poste,
- Acquisition de la parcelle ZC n° 429,
- Informations,
- Questions diverses.

#### **ORDRE DU JOUR**

<u>Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine</u> : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réaménagement du centre bourg.

Délibération n° 2017/33 Il présente au Conseil Municipal la convention établie par **l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF)** dont la mission est d'acquérir des biens fonciers en lieu et place des collectivités et de faciliter l'aménagement ultérieur des terrains.

Cette convention a pour objet de :

- définir les objectifs partagés par la collectivité et l'EPF,
- définir les engagements et obligations que prennent la collectivité et l'EPF dans la mise en œuvre d'un dispositif (étude, acquisition, gestion, cession...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention,
- préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF et de la collectivité et, notamment, les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la collectivité et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

A ce titre, la collectivité confie à l'Etablissement Public Foncier la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets définis dans la convention.

Les membres du Conseil Municipal **(15 votants + 1 pouvoir - 16 pour)**, ayant pris connaissance et étudié ce document avant la réunion, autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

Motion de soutien à l'action des éleveurs et des communes gestionnaires d'un pacage collectif : Situés dans la deuxième plus grande zone humide de France appelée, le Marais Poitevin, les communaux sont des prairies naturelles humides.

Délibération nº 2017/34 En dehors du rôle pastoral indispensable qu'elles jouent, elles ont également un rôle pour le maintien de l'équilibre biologique et hydraulique.

Peu modifiés par l'homme, ces espaces n'ont jamais été exploités autrement qu'en pâturage extensif.

En Vendée, des communes gèrent leurs marais communaux en pacages collectifs en autorisant les éleveurs à faire pâturer leurs bêtes.

En contrepartie, les communes perçoivent une aide au titre des **MAEC** (**Mesures Agro Environnementales et Climatiques**) qu'elles reversent ensuite aux éleveurs. L'objectif est de protéger ce milieu naturel en imposant un cahier des charges rigoureux et précis.

Depuis, la réforme de la **PAC (Politique Agricole Commune)** en 2015, les éleveurs attendent désespérément le versement des sommes dues au titre de leur engagement.

L'Etat français a pourtant bien perçu les fonds de l'Europe mais seules de minimes **Avances de Trésorerie Remboursables (ATR)** ont été versées.

Cette situation fragilise fortement les finances de ces derniers, générant un profond désarroi ainsi qu'une forte détresse et remet en cause la pérennité même de ces exploitations.

Pour les collectivités concernées, ces deux années de retard représentent des centaines de milliers d'euros sur leurs budgets communaux.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil Municipal (15 votants + 1 pouvoir – 16 pour) soutient la demande des communes gestionnaires d'un pacage collectif et des éleveurs pour la sauvegarde des prairies naturelles humides et le maintien de l'équilibre biologique et hydraulique du Marais Poitevin.

A ce titre, obtenir de l'Etat les paiements selon le calendrier suivant :

- Paiement sans délai de 75 % des sommes attendues pour l'exercice 2015 et 2016.
- Paiement du solde 2015 en 2016 au plus tard début novembre 2017.
- Acompte 2017 attendu en mars 2018 et solde au plus tard en juillet 2018.
- Acompte 2018 en octobre et solde en décembre.

Espace socio-culturel: avenant n° 1 SARL MCM: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la cession de l'entreprise MCM (attributaire du lot n° 5 – menuiseries extérieures aluminium) à l'entreprise MC Menuiserie, il convient d'établir un avenant.

Délibération nº 2017/35 En conséquence, le marché concernant le lot n° 5 Menuiseries extérieures alu pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment pour la création d'un espace socio-culturel d'un montant de 25 816,00 € H.T. ou 30 979,20 € T.T.C. est repris par l'entreprise MC Menuiserie à PORT D'ENVAUX.

Après discussion, le Conseil Municipal **(15 votants + 1 pouvoir – 16 pour),** pour la bonne continuité du chantier, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Réaménagement de l'entrée de la salle des fêtes en locaux commerciaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de rénovation et de transformation de la salle des fêtes d'ANDILLY avec création d'un local professionnel dans la partie vestiaire/wc existante ; la salle de spectacle étant conservée ainsi qu'un réaménagement des sanitaires.

Délibération n° 2017/36 Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 propositions de mission pour ce projet : l'un émanant du cabinet ARCATHÈME de LA ROCHELLE d'un montant de 8 400,00 € H.T. ou 8 620,00 € T.T.C., le second de la SARL ABEO DECO de SAINTE-SOULLE d'un montant de 4 150,00 € H.T. ou 4 980,00 € T.T.C.

Après discussion sur ce dossier, le Conseil Municipal (15 votants + 1 pouvoir - 14 pour - 1 abstention - 1 contre) décide de retenir le devis de la SARL ABEO DECO et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

# Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aunis Atlantique :

Délibération n° 2017/37 La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 5 juillet 2017 afin de mettre en place la révision libre des attributions de compensation prévue par le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Son rapport est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire du **12 juillet 2017** a émis un avis favorable sur le rapport et sur la répartition des attributions de compensation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal **(15 votants + 1 pouvoir – 16 pour),** après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT.

**Loyer du bureau de poste** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au bail signé avec La Poste, le loyer du bureau de poste est actualisable tous les 3 ans au **1**<sup>er</sup> **avril 2017.** 

Délibération n° 2017/38 En conséquence, le montant du loyer annuel passe à 2 238,61 €, soit 559,65 € par trimestre à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

<u>Loyer logement des Ecluses</u> : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement des Ecluses sera de nouveau loué à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Délibération n° 2017/39 Le loyer mensuel est de **522,82 €**, actualisable chaque année au **1**<sup>er</sup> octobre en tenant compte de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) connu à cette date.

**Acquisition de la parcelle ZC n° 429**: Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la vente de la propriété **SOLINO**, la commune peut se porter acquéreur de la parcelle section ZC n° 429 d'une contenance de 24 m² afin de rendre possible la rétrocession de la voirie « impasse du Fournil » issue du lotissement des Versaines et de l'intégrer dans le domaine public communal.

Délibération n° 2017/40 Cette cession se fera pour l'euro symbolique + les frais d'acquisition à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal **(15 votants + 1 pouvoir – 16 pour)** accepte d'acquérir cette parcelle et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces inhérentes à cette transaction.

## **INFORMATIONS**

 Visite du parc éolien de LONGÈVES le mardi 10 octobre 2017, à 17 h. Les membres du Conseil Municipal sont conviés.

.../...

- Réunion extraordinaire du Conseil Municipal le jeudi 12 octobre 2017, à 18 h 30 avec pour sujet : le parc éolien.
- Réunion sur le bilan de **TRIBAL ELEK le mardi 10 octobre 2017,** à 20 h.
- Réunion d'équipe le mardi 30 octobre 2017, à 18 h 30.
- Accueil des nouveaux arrivants le samedi 7 octobre 2017, à 11 h.
- Réunion élus/enseignants le jeudi 19 octobre 2017, à 18 h 30.
- Troc de plants le samedi 7 octobre 2017, de 10 h à 17 h.
- Journée citoyenne le samedi 14 octobre 2017.
- Monsieur Stéphane **BEILVERT**, vice-président de la commission voirie informe le Conseil Municipal que les lotisseurs du Clos des Fleurs ont décidé de dénommer la voie créée « impasse des Lys ».
- Monsieur Stéphane **BEILVERT** donne lecture du compte-rendu de la commission voirie qui a eu lieu **le 18 septembre 2017.**
- Monsieur Maurice DEBÈGUE signale que des bordures de trottoirs sont cassées rue Nègre, en face du n° 6. Monsieur Alain BÉNÉTEAU informe que les employés techniques sont intervenus pour les réparer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en place de l'opération « Voisinage solidaire » pour venir en aide aux personnes seules. Un questionnaire sera établi pour identifier les demandeurs d'aide et les aidants. Un registre obligatoire sera mis à la disposition, en mairie, des personnes seules, fragiles.
- Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM** signale qu'une association de boxe a été créée et qu'une association de hip-hop, extérieure à la commune, Collectif Ultimatum, interviendra à **compter** d'octobre **2017**.
- Le repas des aînés aura lieu **le 14 janvier 2018** et **le 13 janvier 2018**, Monsieur le Maire présentera ses vœux aux administrés.

**8 délibérations** ont été prises *(du n° 2017/33 au n° 2017/40)* à l'issue de cette réunion.

# L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 16.

# Ont signé au registre les membres présents.

| Sylvain <b>FAGOT</b>        | Maire                                                     |                 |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------|
| Céline <b>ANGOT</b>         | Conseillère Municipale                                    | Absente excusée |
| Stéphane <b>BEILVERT</b>    | Adjoint                                                   |                 |
| Alain BELLOUARD             | Adjoint                                                   |                 |
| Alain BENETEAU              | Adjoint                                                   |                 |
| Valérie <b>BLANC-MONTUS</b> | Conseillère Municipale déléguée                           | Absente excusée |
| Christophe <b>BOUCARD</b>   | Conseiller Municipal                                      |                 |
| Elodie CAILLAUD             | Conseillère Municipale déléguée /<br>Secrétaire de séance |                 |
| Gérard <b>DANIEL</b>        | Conseiller Municipal                                      | Absent excusé   |
| Diane <b>DE BARROS</b>      | Conseillère Municipale                                    |                 |
| Maurice <b>DEBEGUE</b>      | Conseiller Municipal                                      |                 |
| Karine <b>DUPRAZ</b>        | Adjointe                                                  |                 |
| Gérard <b>FAVRE</b>         | Conseiller Municipal                                      |                 |
| Frédéric <b>FRANÇOIS</b>    | Conseiller Municipal                                      |                 |
| Chantal LE GARREC           | Conseillère Municipale déléguée                           |                 |
| Hervé <b>LORIOUX</b>        | Conseiller Municipal                                      |                 |
| Sandra <b>PIERRE</b>        | Conseillère municipale                                    |                 |
| Christophe VANWALLEGHEM     | Conseiller Municipal délégué                              |                 |